



## ASSOCIATION SPORTIVE DE TIR de l'AGGLOMERATION MOULINOISE

Siège social : Stand de tir Roger Dumont – Route de Montilly - 03000 MOULINS  
Association déclarée à la Préfecture de l'Allier sous le N° 1999 J.O. du 18 janvier 1975  
Agrément Jeunesse et Sport 03 S 192

Moulins, le 20 août 2020

Le Président,

Monsieur Bernard DELORME  
19, boulevard Ledru Rollin  
03000 MOULINS

MM les membres de l'ASTAM

### **OBJET : APPEL DE CANDIDATURES**

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Conformément à nos statuts votés le 11 septembre 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire élective de notre association se tiendra

**le DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2020 à 9 heures.**

Elle se déroulera compte-tenu des conditions sanitaires liées au COVID 19 au Palais des Sports rue Félix Mathé à MOULINS (Allier).

Elle devra élire les membres du Comité Directeur puis le Président de l'ASTAM sur proposition du Comité Directeur nouvellement élu.

### **Rappel de l'article 6 des statuts**

La Société de Tir est administrée par un Comité Directeur de quinze membres, élus au scrutin secret pour quatre ans par l'Assemblée Générale. Il est renouvelable tous les 4 ans. Les membres sortants sont rééligibles.

Les candidatures sont adressées au Président quinze jours avant la date de l'Assemblée Générale devant procéder aux élections.

Est éligible au Comité Directeur toute personne, membre de la Société de Tir depuis plus de six mois, à jour de ses cotisations, jouissant de ses droits civils et civiques et détenteurs de la licence FF Tir pour l'année sportive au jour de l'élection.

Dès l'élection pour le renouvellement partiel ou total du Comité Directeur, l'Assemblée Générale élit le Président de la société.

Le Président est choisi parmi les membres du Comité Directeur sur proposition de celui-ci. Il est élu au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs et nuls.

Le mandat du Président prend fin à chaque renouvellement partiel ou total du Comité Directeur.

Après l'élection du Président par l'Assemblée Générale, le Comité Directeur élit en son sein, au scrutin secret, un Bureau dont la composition est fixée par le règlement intérieur et qui comprend au moins un Secrétaire Général et un Trésorier. Le mandat du Bureau prend fin à chaque renouvellement partiel ou total du Comité Directeur.

Les candidatures au Comité Directeur devront être envoyées au domicile du Président **quinze jours avant** la date de l'Assemblée Générale élective, c'est-à-dire **au plus tard le samedi 5 septembre 2020 minuit**. Les candidats devront mentionner leur nom, prénom, profession, date de naissance, adresse, numéros de licence et de téléphone, adresse email où ils peuvent être joints. Ils pourront se présenter avant le vote devant l'Assemblée Générale.

Le Président,

**Bernard DELORME**

## CANDIDATURE à l'élection au Comité Directeur de l'A.S.T.A.M.

Assemblée Générale du 20 septembre 2020

Clôture des candidatures le 5 septembre 2020 à minuit.

Nom et Prénom (en capitales d'imprimerie).....

Profession..... Date et lieu de naissance.....

Adresse.....

N° Tél..... N° Licence.....

### Poste pourvu :

Président	
Vice-Président	
Secrétaire	
Secrétaire-adjoint	
Trésorier	
Trésorier-adjoint	

Mettre une croix dans  
la case du poste pourvu

### Responsable :

Licences	
avis favorables	
permanences	
organisation compétitions	
entretien et travaux	
Ecole de tir	
arbalète	
Armes anciennes	
Tir aux armes réglementaires	
Para-tir	
Bench Rest	
pas de tir 25 m olympique	
pas de tir 50 m olympique	
pas de tir 25/200 m insonorisé	

Je soussigné.e, \_\_\_\_\_, suis candidat.e à l'élection au Comité Directeur de l'A.S.T.A.M. qui doit se dérouler lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 septembre 2020 et certifie l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

(Signature)

### PROFESSION DE FOI du candidat à l'élection du Comité Directeur

**La profession de foi : un vrai élément de décision.** Vous voudrez bien développer ci-après les motivations de votre engagement et ce que vous pouvez apporter à l'association en cas d'élection.
